



---

**Objectif zéro permission mais...**

---

**tout est permis pour le Garde des Sceaux !**

---

Pendant que le DSPIP 93 doit sûrement travailler à une nouvelle note de service illicite, avec des injonctions aussi nombreuses qu'intenables, d'autres choisissent de démissionner en soutien à leur équipe et pour la dignité de leurs missions.

Nous tenons à affirmer tout notre soutien au DSPIP d'Ille-et-Vilaine, au DSP de Rennes-Vezin et à l'ensemble de nos collègues du SPIP 35.

Le 14 novembre 2025, un détenu du CD de Rennes-Vezin s'est évadé d'une permission de sortie collective. Le Ministre en a profité pour instrumentaliser la politique d'exécution des peines en jetant l'opprobre sur les personnels pénitentiaires, niés dans l'exercice même de leur mission.

Rappelons que la loi encadre strictement les critères et les conditions des permissions de sortie. Le code de procédure pénale prévoit notamment que les permissions de sortir peuvent être accordées aux personnes condamnées en vue du maintien des liens familiaux ou notamment en vue de la préparation de la réinsertion professionnelle ou sociale. Il s'agit de projets longuement travaillés, validés en équipe pluridisciplinaire. Les personnes concernées sont sélectionnées au regard de leur comportement en détention, de leur positionnement et de la pertinence avec les objectifs travaillés ou le projet de sortie.

Ces demandes sont présentées in fine à l'autorité judiciaire, et font l'objet d'un débat en commission d'application des peines où le Procureur de la République a la possibilité d'interjeter appel de la décision s'il l'estime justifié.

En limogeant le directeur d'établissement, le Garde des sceaux réagit une nouvelle fois de manière opportuniste pour flatter les peurs de l'opinion publique. L'ampleur que prend cette affaire suscite colère et indignation dans les services. Aujourd'hui, tous ces professionnels sont niés dans l'exercice de leur mission, dans leur identité professionnelle, par un Ministre qui instrumentalise cette évasion pour dénigrer notre travail et nos compétences d'analyse et d'évaluation. Oui, la prise de risque existe, oui

elle doit être interrogée dans le cadre de l'évaluation mais faire croire au risque zéro est encore une fois illusoire.

Va-t-on obliger les agents à s'opposer systématiquement aux permissions de sortie au mépris du CPP ? Qu'en sera-t-il ensuite des aménagements de peine ? Quelles autres menaces pèsent sur les missions des SPIP ? Quand s'arrêtera la démagogie électoraliste ?

Il faut que cette politique de la réaction médiatique et cette logique du bouc émissaire cessent !



**Le SNEPAP enjoint le GDS à cesser d'utiliser les fonctionnaires pénitentiaires comme des fusibles et à se servir de notre administration comme le marche-pied de ses ambitions politiques !**